



Concept de formation postgraduée et catalogue des objectifs d'apprentissage en neuropédiatrie

Glossaire

- Formateur = tuteur
- Assistant en formation = stagiaire
- Dans le texte suivant, la forme masculine s'applique aux deux sexes.

Réglementation pour la formation postgraduée en neuropédiatrie pour le titre de spécialiste en pédiatrie

Pour la RFP, nous vous renvoyons à la page d'accueil de la Fédération des médecins suisses : www.fmh.ch

Condition préalable à la formation spécifique en neuropédiatrie

Selon le règlement de formation postgraduée actuellement en vigueur, la spécialisation en neuropédiatrie ne peut commencer qu'après 3 ans de formation en pédiatrie clinique (exception : électroencéphalographie). Le stagiaire a donc déjà une longue expérience du contact avec les enfants et les familles, il connaît les grandes lignes des "mécanismes" ambulatoires et hospitaliers en matière de diagnostic et de thérapie.

Fonctionnement des établissements de formation en neuropédiatrie

Les établissements de formation postgraduée en neuropédiatrie sont de petites unités à taille humaine, intégrées dans des cliniques pédiatriques. Le stagiaire travaillera principalement en policlinique (ambulatoire) et lors de consultations hospitalières ; il développera ainsi successivement son expérience dans le sens du "learning by doing". Pour cette activité, il a besoin d'une supervision régulière, il sera a priori en contact quotidien avec le tuteur pour ces considérations professionnelles.

Tuteur

Si un centre de formation continue dispose de plusieurs tuteurs potentiels, il faut déterminer à l'avance quel tuteur est responsable en premier lieu du stagiaire ou si un accord / une répartition en temps / en matière de formation a lieu entre différents tuteurs.

Entretiens d'évaluation

Le tuteur et le stagiaire discutent à intervalles réguliers (proposition : tous les trimestres) les progrès de la formation. A l'aide du catalogue des objectifs de formation et du journal de bord, on vérifie si le stagiaire a eu l'occasion (en fonction des patients) de voir le spectre des maladies neuropédiatriques exigé. Les éventuelles lacunes doivent être reconnues / déclarées comme telles. Les difficultés, les problèmes et les prochains objectifs à envisager doivent être consignés par écrit



sous forme de mots-clés. Il est suggéré de combiner de telles évaluations avec des tâches pratiques ou théoriques/orales, notamment pour s'exercer à la situation d'examen.

Documentation (journal de bord)

Il est attendu du stagiaire qu'il tienne une documentation au sens d'un journal de bord. Il y consigne par mots-clés son expérience clinique (également en comparaison avec la liste du catalogue des objectifs de formation). Il documente les formations continues auxquelles il a participé et qui lui ont permis d'acquérir des connaissances théoriques ou des compétences pratiques.

Expérience pratique et clinique

Comme indiqué dans le paragraphe "Fonctionnement des établissements de formation postgraduée en neuropédiatrie", le stagiaire acquerra successivement son expérience pratico-clinique principalement dans le domaine ambulatoire (polyclinique) ou lors de consultations hospitalières, sous supervision étroite. Le tuteur doit veiller à ce que le stagiaire soit de plus en plus impliqué, même dans des situations complexes.

Connaissances théoriques

Les connaissances théoriques peuvent être acquises de la manière suivante (liste non exhaustive) :

- Consultation de littérature spécialisée (livres, revues, sources d'information sur CD-Rom ou Internet)
- Formation continue personnelle (enseignement individuel)
- Offres de formation continue à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement de formation postgraduée
- Congrès
- Cours (locaux, régionaux, centraux)

Pour l'acquisition des bases théoriques, il faut faire appel à un haut degré de responsabilité personnelle (principe "aller chercher"). Il est toutefois de la responsabilité du formateur de conseiller le stagiaire sur la manière et l'endroit où il peut "aller chercher" les connaissances, en discutant du cadre temporel. Les connaissances qui ne peuvent pas être transmises "localement" au cours d'une période de formation doivent être transmises d'une autre manière, que ce soit par le biais d'un enseignement "délégué" (p. ex. journée de formation ailleurs ou cours régionaux).

Remarque :

En 2001, la Société de neuropédiatrie a commencé à proposer des cours centralisés sous forme de modules pour les stagiaires. Le programme de contenu est défini par le comité en concertation avec les responsables de la formation pour un cycle de 3 ans.

Le tuteur et le stagiaire suivent les options éventuellement nouvellement créées de nouveaux programmes d'apprentissage (comme par exemple le programme en cours d'élaboration pour "l'apprentissage à distance" de la British Paediatric Neurology Association).

Participation à des cours, congrès

Le stagiaire doit avoir la possibilité de participer à des congrès locaux, régionaux et internationaux de neuropédiatrie au cours de sa formation. Dans la mesure du possible, il doit également présenter ses propres casuistiques / résultats de recherche.